

AFFAIRE N° 10 - Création d'une Commission pour la surveillance des Services Concédés ou Affermés.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune a confié plusieurs services à caractère industriel et commercial à des entreprises sous forme de concession ou d'affermage. Ainsi le Service des Pompes Funèbres est géré par Monsieur OUHAYOUN, la distribution d'eau par la Compagnie Générale des Eaux, les transports en commun dans l'agglomération par la STUD, les Services des Vidanges par la Société d'Entreprise Générale et enfin la distribution d'Electricité en Basse Tension par l'Electricité de France.

Pour chaque service, un traité fixe les rapports entre la Commune, l'Administré et le Concessionnaire (ou le Fermier).

Cependant, il est nécessaire de veiller au respect du contrat, à son exécution correcte et d'une manière générale au bon fonctionnement du service.

C'est pourquoi je vous propose de créer une Commission composée d'élus et de représentants d'usagers, ou d'association qui serait chargée en particulier :

- de contrôler les comptes des Concessions ou d'Affermages
- de vérifier l'application des tarifs
- de se prononcer sur tous les litiges pouvant survenir entre l'entreprise et l'usager
- d'émettre un avis sur les projets de modification de contrat et de proposer toutes solutions dans l'intérêt du service concédé.

Je vous demande votre avis sur la création de cette Commission et éventuellement de désigner les membres qui la composeraient.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, se prononce favorablement pour la création de cette commission et désigne les membres suivants :

MM. Marcel HOARAU - Jacques TESSIER - Maurice CHANE KUNE - Dr Gilbert GERARD - Fred TANDRYA - Issop PATEL - Herfort CADET - Gérard LEFEVRE - Fred K/BIDY.

D'un avis unanime, il est également décidé que les détails de cette Commission feront l'objet d'une prochaine réunion.

Lu
Pour le Chef de Bureau et par délégation
le Directeur des Finances et
des collecteurs locaux
Signé Paul PASTOR.
pour copie conforme.
Saint-Denis le 11 octobre 1977
Le Chef de Bureau délégué
J. LACOSTE